



COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14 NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 12 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRÉS : 0 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 12	L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 03 juillet à dix-neuf heures cinq , le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion salle du conseil sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le jeudi 27 juin 2024.
---	---

PRÉSENT(E)S (12) :

FABIENNE CHAUTY
CELINE DOUARIN
GAETAN DUBIEN
SEBASTIEN GRAVIER
STEPHANE HOUSSIER
ROMAIN LEGRAND
MARIE-ANGE MERCIER
NICOLAS MIALON
KARINA MONNET
DAMIEN ROSSEEL
JEAN-PAUL VIVIER
GISELE BERNARD

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(E)S (0) :

NON REPRÉSENTÉ(E)S (2) :

DENIS CHARBONNIER
ALAIN FAUGERAS

Secrétaire de séance :

NICOLAS MIALON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 05

1 - CONVENTION AVEC TERRITOIRE D'ÉNERGIE POUR ÉCLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

- Installation d'un candélabre rue de Cambrai à Bicon
- 2400 € HT dont 50% à la charge de la commune

ADOpte A L'UNANIMITE

2 - VENTE FAUBOURG SAINT JEAN

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

- Il convient de déclasser à postériori la parcelle AE 673 communale qui a été cédée en 1998, afin que le cadastre soit mis à jour.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – CONVENTION AVEC PRESTATAIRE POUR REPAS CANTINE 2024-2025

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Le Gourmet Fiolant a adressé à la commune une convention pour la fourniture de repas pour l'année scolaire 2024-2025.

Les tarifs sont identiques à la période 2023-2024.

Repas enfant : 3,89 € HT, 4.10 € TTC

Repas Adulte : 4.45 € HT, 5.34 € TTC

Une fois par semaine, il sera servi aux enfants un repas 100 % bio.

M. Le Maire demande l'autorisation du conseil pour valider la nouvelle convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Un point sur le nouveau système d'inscription sur mon espace famille est présenté aux élus.

4 – MISE A JOUR DES STATUTS DE LA CCPL

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

La CCPL exerce plusieurs compétences sur son territoire.

La CCPL souhaite faire évoluer ses statuts.

Un membre du conseil demande s'il est possible de rajouter dans les statuts la compétence piste cyclable hors voie verte.

M. Le Maire demande l'autorisation du conseil pour valider les nouveaux statuts de la CCPL.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 – SINISTRE 5 RUE DU FAUBOURG SAINT JEAN

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Suite à l'effondrement de la toiture du 5 rue du Faubourg Saint Jean, la mairie a rencontré à plusieurs reprises le propriétaire.

Selon la réglementation, le propriétaire a relogé la locataire.

Un arrêté de mise en péril a été rédigé et adressé au propriétaire → Obligation de remise en état du bien sous 6 mois.

Si au 20 juillet 2024 le propriétaire n'a pas réalisé les travaux (environ 50 000 €), la commune a l'obligation de les réaliser à sa charge.

La loi autorise la commune, à compter du 20 juillet 2024 à mettre en place une astreinte journalière au propriétaire, après avoir fait constater par huissier la non réalisation des travaux par le propriétaire.

M. Le Maire demande l'autorisation du conseil pour :

- faire constater la non réalisation de travaux au cours des 6 derniers mois,
- mettre en place une astreinte journalière de 50 € par jour à partir du 20 juillet 2024 si les travaux ne sont pas réalisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 – DELIBERATIONS DIVERSES

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

M. le Maire explique que l'éclairage du stade est vétuste voir dangereux et souhaiterait le changer.
Une estimation de prix avec une convention du Territoire d'énergie nous est parvenue.
Estimation : 65 000 € HT

- Convention avec Territoire d'Energie pour le renouvellement de l'éclairage du stade du foot.
Financement 50 % Territoire d'Energie 32500 € HT
Commune 50 % 32500 € HT

M. le Maire demande l'autorisation de valider le devis et signer la convention avec le Territoire d'Energie/
Le conseil municipal vote :

ADOpte A 7 voix pour, 5 abstentions

- Antenne téléphonique FREE route de St Agoulin, proposition d'achat de la parcelle qui à ce jour est en location pour cette antenne.
Il est proposé au conseil, de refuser la proposition et de ne pas vendre la parcelle communale

ADOpte A L'UNANIMITE

7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER/Romain LEGRAND

- Point sur la signalétique : Il reste quelques panneaux à installer
- Les journées de caractère : De juin à Octobre 2024, seront organisées diverses manifestations dans les 13 communes du département du Puy de Dôme classées petites cités de caractères. Le Samedi 12 Octobre 2024, une balade déambulatoire sera organisée à Artonne.
- 2 composteurs ont été livrés par le SBA à la commune. Ils seront prochainement installés dans le centre bourg :
 - 1 vers l'église
 - 1 rue Bourganeuf
- 2 nouveaux agents ont été recrutés pour une durée de 4 mois pour les services techniques de la commune.
- Un recensement des propriétaires ayant une haie dépassant sur le domaine public va être réalisée afin de leur adresser un courrier pour d'entretenir celles-ci.
- Les prochains conseils municipaux seront :
 - o Mercredi 11 septembre
 - o Mercredi 16 octobre
 - o Mercredi 20 novembre
 - o Mercredi 18 décembre

8 – DELIBERATIONS DIVERSES

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER/Romain LEGRAND

Bien sans maître :

La Direction des Finances interroge la commune quant à un bien sans maître, située route de Jozerand. La commune serait prioritaire pour obtenir la parcelle YR 20 à l'issue de la procédure, mais elle peut également la refuser. Sans grand enjeu (chemin, environnement...), M. le Maire propose de ne pas préempter sur cette parcelle.

Le Conseil est clos à 21h10